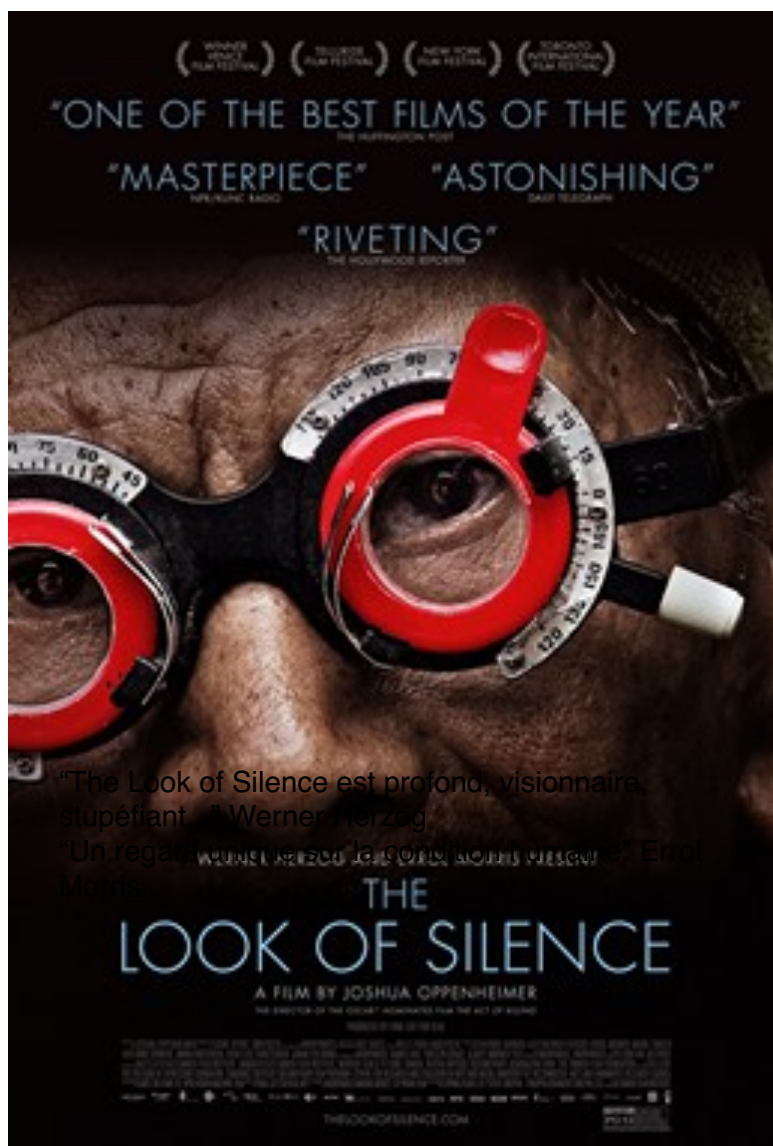


Coordination Indonésie & Timor Leste - Août 2015

Livret d'intervention

THE LOOK OF SILENCE

de Joshua Oppenheimer



"The Look of Silence est profond, visionnaire, stupéfiant..." Werner Herzog

"Un regard unique sur la condition humaine" Errol Morris

"The Look of Silence est profond, visionnaire, stupéfiant..." Werner Herzog

"Un regard unique sur la condition humaine" Errol Morris

SOMMAIRE

Introduction	3
---------------------	----------

Le film

1. Synopsis	4
2. Note d'intention	5
3. Historique production <i>The Act of Killing</i> et <i>The Look of Silence</i>	5-6-7-8
4. Prix obtenus	9
5. Fiche technique	9
6. Interview	9
7. Revue de presse	9
8. Film annonce	9

Programmation	10
----------------------	-----------

La sortie de <i>The Look of Silence</i> en Indonésie	10-11
---	--------------

Réception du film <i>The Act of Killing</i>	12-13
--	--------------

AMNESTY INTERNATIONAL et *The Look of Silence*

1. Pourquoi soutenir ce film?	13-14
2. L'histoire racontée par le film	14

***The Look of Silence* et l'histoire de l'Indonésie**

1. Rappel de l'histoire de l'Indonésie depuis son indépendance	14-15-16
2. Les événements de 1965-1966	16-17
3. La situation aujourd'hui	17

Lutter contre l'impunité

1. Qu'est que l'impunité?	18
2. Les juridictions pénales internationales	18-19-20

Annexes

1. Documents publics récents d'Amnesty International	21-22
2. Autres documents	23
3. Repères géographiques, économiques et politiques	23
4. Carte de l'Indonésie	24
5. Pétition Syrie: agissez contre l'impunité en Syrie	24

Contacts	24
-----------------	-----------

Introduction

A partir de septembre 2015, sera commémoré le cinquantième de l'un des plus grands massacres du XXe siècle, perpétré en Indonésie en 1965-1966, méconnu du grand public et impuni jusqu'à ce jour .

A la suite d'une tentative de coup d'Etat attribuée au parti communiste indonésien (PKI), le pays avait été plongé dans un bain de sang qui, en moins d'un an, avait fait entre 500 000 et 1 million de morts : paysans, syndicalistes ou intellectuels accusés de sympathies communistes furent les victimes d'une violence aveugle exercée par l'armée et des milices civiles.

A la violence a succédé un silence qui, cinquante ans plus tard, n'a pas encore été rompu malgré la " transition démocratique" dont l'Indonésie est créditée depuis la chute de Suharto en 1998.

C'est cette impunité que dénoncent les deux films que le réalisateur américain Joshua Oppenheimer a consacrés aux massacres de 1965-1966: "deux parties d'un même corps, " selon ses propres termes. Après avoir montré la violence dans *The Act of Killing* (sorti en 2012) en donnant la parole à quelques uns des anciens tueurs, il filme dans *The Look of Silence* le refus du silence et la recherche de la vérité par un proche de l'une des victimes: Adi, opticien itinérant, profite de ses consultations pour enquêter sur les circonstances de la mort de son frère aîné, assassiné pendant les massacres. La caméra de Joshua Oppenheimer accompagne Adi dans sa confrontation avec les assassins. Patiemment, obstinément et courageusement, ils s'emploient ensemble à vaincre le tabou du silence et de la peur.

The Look of Silence est le second volet du travail du réalisateur américain Joshua Oppenheimer sur un passé occulté de l'Indonésie et une réalité inconnue du grand public . Après *The Act of Killing* où il filmait d'anciens bourreaux glorifiant leurs exactions, Joshua Oppenheimer accompagne le frère de l'une des victimes dans sa quête de la vérité auprès des assassins de son frère.

SORTIE EN SALLES LE 23 SEPTEMBRE 2015
--

Attention, *The Look of Silence* est susceptible de heurter la sensibilité du public

Le film

1. Synopsis

Une famille rescapée du génocide indonésien de 1965 découvre, à travers des images tournées par Joshua Oppenheimer, la manière dont leur fils a été assassiné ainsi que l'identité des meurtriers.

Adi, le plus jeune de la fratrie né juste après les massacres, est résolu à briser le tabou du silence et de la peur. Ophtalmo itinérant, il profite de ses tournées pour confronter les responsables du



meurtre de son frère, accusé de "communisme" et assassiné pendant les grands massacres de 1965-66 – une chose inimaginable dans un pays où les assassins sont encore au pouvoir.

La caméra de Joshua Oppenheimer (*The Act of Killing*) accompagne Adi dans sa confrontation avec les assassins. Patiemment, obstinément, malgré les menaces, ils s'emploient ensemble à vaincre le tabou du silence et de la peur.

Tourné juste avant la sortie de *The Act of Killing*, nommé à l'Oscar du meilleur documentaire et dont la sortie avait provoqué un choc politique en Indonésie, *The Look of Silence* en est le complément indispensable. Ensemble ces deux films initient autant qu'ils portent témoignage de l'effondrement de cinquante ans de silence.

2. Note d'intention du réalisateur

The Act of Killing exposait les conséquences pour une société de construire sa réalité quotidienne sur la terreur et le mensonge.

The Look of Silence explore ce que veut dire être un survivant dans une telle société. Une scène de *The Look of Silence*, filmée en janvier 2004, est la genèse des deux films : deux anciens dirigeants des escadrons de la mort me conduisent le long d'une route sur la berge de la rivière Serpent dans le Nord de Sumatra. Là, ils rejouent avec une apparente jubilation la façon dont ils ont aidé l'armée à tuer 10 500 personnes précisément à cet endroit. A la fin, ils posent pour des photos souvenirs, de ce qui reste pour eux une après-midi mémorable et joyeuse. Ce jour fut l'un des plus traumatisants de ma vie et je sus que je ferais deux films complémentaires.

Ce qui me secoua ne fut pas tant le génocide lui-même, ni même la vantardise – une manifestation évidente de l'impunité des tueurs et de leur pouvoir intact. Ce qui me terrifia était le fait que les deux hommes ne s'étaient jamais rencontrés mais semblaient suivre la même partition. Tous deux sentaient que la fanfaronnade était la façon acceptable de parler de ces événements. Je réalisai que la vantardise était systémique.

Je décidai alors qu'aucun des deux films ne serait un documentaire historique sur les événements de 1965. Au lieu de cela, les deux exploreraient l'héritage présent du génocide. L'un – qui deviendra *The Act of Killing* – explorerait les histoires que les meurtriers se racontent pour pouvoir vivre avec eux-mêmes, et les conséquences de ces mensonges pour leur propre humanité. L'autre film s'attaquerait à une autre question, également importante : qu'advient-il à une société entière et à ses membres quand ils vivent dans la peur et le silence pendant cinquante ans. Ce film, c'est *The Look of Silence*.

Faire un film sur les rescapés d'un génocide, c'est s'aventurer sur un terrain miné par les clichés, dont la plupart servent à créer un héros (sinon un saint) avec lequel nous pouvons nous identifier. Cela nous procure le sentiment rassurant et fallacieux que, face à la catastrophe morale de l'atrocité, nous n'avons rien de commun avec les bourreaux. Mais présenter les rescapés comme des saints pour nous rassurer nous-mêmes revient à les utiliser pour nous illusionner. C'est une insulte à l'expérience des survivants, qui ne nous aide en rien à comprendre ce que veut dire survivre à la barbarie, vivre une vie brisée par les massacres de masse, et être réduit au silence par la terreur. Pour naviguer dans ce champ de mines de clichés, nous devons nous-mêmes faire l'expérience de ce silence.

Le résultat, *The Look of Silence*, est, je l'espère, un poème qui évoque le silence né de la terreur – un poème sur la nécessité de briser ce silence, mais également sur le traumatisme qui s'ensuit. Peut-être ce film est-il un hommage au silence, qui nous rappelle que malgré tous nos efforts pour aller de l'avant, oublier et penser à autre chose, rien ne réparera jamais ce qui a été détruit. Rien ne pourra ramener les morts à la vie. Nous avons pour devoir de nous arrêter un instant, de penser aux vies qui ont été détruites, et de nous efforcer d'écouter le silence qui s'ensuit.

3. Historique de production de *The Act of Killing* et *The Look of Silence*

Joshua Oppenheimer s'est rendu en Indonésie pour la première fois en 2001, afin d'aider les ouvriers d'une plantation d'huile de palme à faire un film qui documenterait et mettrait en scène leurs efforts pour créer un syndicat, après la dictature de Suharto, soutenue par les Etats-Unis, et sous laquelle les syndicats étaient interdits. Dans les villages reculés du nord de Sumatra, entourés par les plantations, il était difficile de croire que la loi martiale avait officiellement cessé trois ans auparavant.

Joshua Oppenheimer y découvrit des conditions de vie déplorables. On obligeait les femmes qui travaillaient sur la plantation à répandre des herbicides sans tenue de protection. Les fumées entraient dans leurs poumons et leur système sanguin, jusqu'à détruire leur foie. Ces femmes tombaient malades, et nombre d'entre elles mouraient vers l'âge de quarante ans. Lorsqu'elles protestaient contre leurs conditions de travail, l'entreprise belge à qui appartenait la plantation engageait des troupes paramilitaires pour les menacer et parfois les brutaliser. La peur était le principal obstacle à la mise en place d'un syndicat. L'entreprise belge pouvait se permettre d'empoisonner ses employés en toute impunité parce que les ouvriers avaient peur. Je découvris rapidement la source de cette peur : les ouvriers de la plantation disposaient d'un syndicat puissant jusqu'en 1965, quand leurs parents et leurs grands-parents furent accusés d'être des « sympathisants communistes » (pour le simple fait d'appartenir au syndicat), puis placés dans des camps de concentration, réduits en esclavage, et finalement assassinés par l'armée et des milices civiles. En 2001, non seulement les assassins bénéficiaient d'une impunité totale, mais eux et leurs protégés avaient en outre la mainmise sur les différentes strates gouvernementales, depuis la plantation jusqu'au parlement. Les rescapés vivaient dans la peur que les massacres se reproduisent à tout moment.

Une fois le film terminé (*The Globalisation Tapes*, 2002), les rescapés ont demandé à l'équipe du film de revenir le plus rapidement possible pour réaliser un autre film sur la source de leur peur – c'est-à-dire un film qui raconterait ce que signifie vivre au milieu des assassins de leurs proches, des hommes qui détenaient toujours le pouvoir.

L'équipe de tournage est revenue début 2003, et a commencé à enquêter sur l'un des assassinats



de 1965, que les ouvriers de la plantation évoquaient très souvent. La victime s'appelait Ramli, et son nom était fréquemment utilisé comme synonyme des massacres en général.

Joshua Oppenheimer finit par comprendre la raison pour laquelle on parlait si souvent de ce meurtre en particulier : il y avait des témoins. On ne pouvait pas l'effacer impunément. A la différence des centaines de milliers de victimes qui avaient disparu des camps de concentration pendant la nuit, la mort de Ramli était publique. Des témoins avaient assisté à ses derniers instants, et les assassins avaient abandonné son corps dans la plantation d'huile de palme, à quelques kilomètres à peine de la maison de ses parents. Des années plus tard, la famille put

discrètement ériger une pierre tombale, bien qu'ils ne puissent venir se recueillir sur la tombe qu'en secret.

Les rescapés tout comme les autres Indonésiens parlaient souvent de Ramli parce que son sort, était une preuve de ce qui était arrivé à tous les autres, et à la nation dans son ensemble. Ramli était la preuve que les massacres, aussi tabous soient-ils, s'étaient réellement passés. Sa mort confirmait aux villageois les horreurs que le régime militaire essayait de dissimuler, et menaçait pourtant de reproduire. Parler de « Ramli » et de son assassinat revenait à se pincer pour être sûr qu'on est réveillé ; c'était un rappel de la vérité, une commémoration du passé, un avertissement pour l'avenir. Pour les rescapés et les habitants de la plantation, se souvenir de « Ramli » consistait à accepter la source de leur peur, et constituait donc un premier pas pour pouvoir la surmonter.

Par conséquent, lorsque Joshua Oppenheimer revint là-bas au début de l'année 2003, il était inévitable que le cas de Ramli revienne souvent dans la conversation. Les ouvriers de la plantation parvinrent rapidement à trouver sa famille, et présentèrent Joshua Oppenheimer à Rohani, sa mère, très digne, à Rukun, son père âgé, ainsi qu'à ses frères et sœurs – et au plus jeune d'entre eux, Adi, un opticien, né après les massacres.

Rohani considérait Adi comme un substitut de Ramli. Elle a eu Adi pour pouvoir continuer à vivre, et Adi a vécu toute sa vie avec ce fardeau. Comme les enfants de rescapés à travers toute l'Indonésie, Adi a grandi dans une famille officiellement désignée comme « impure politiquement », rackettée par les dignitaires militaires locaux et traumatisée par le génocide.

Né après les massacres, Adi n'avait pas peur de prendre la parole et d'exiger des réponses. Il s'est rapproché du travail documentaire de Joshua Oppenheimer pour comprendre ce que sa famille avait vécu, une manière d'exprimer et de surmonter une terreur que tout le monde autour de lui avait eu trop peur de reconnaître.

Adi et Joshua Oppenheimer sont immédiatement devenus amis et ensemble ils ont commencé à rassembler les autres familles de rescapés de la région. Ils venaient raconter des histoires et Joshua Oppenheimer les filmait. Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils parlaient ouvertement de ce qui s'était passé. Une fois, une rescapée arriva à la maison des parents de Ramli, toute tremblante, terrifiée à l'idée que si la police avait vent de ce qu'ils faisaient, elle serait arrêtée et réduite en esclavage. Pourtant elle était venue parce qu'elle était décidée à témoigner. Chaque fois qu'une moto ou qu'une voiture passait, Joshua Oppenheimer arrêtait de filmer et cachait son matériel. Après des années d'apartheid économique, les rescapés pouvaient rarement s'offrir quelque chose de plus sophistiqué qu'un vélo et un bruit de moteur signifiait un visiteur inconnu.

L'armée, présente dans tous les villages en Indonésie, ne tarda pas à découvrir ce que Joshua Oppenheimer et Adi faisaient et menaça les rescapés, y compris les frères et sœurs d'Adi, pour qu'ils ne participent pas au film. Ces derniers pressèrent Joshua Oppenheimer : « Avant que tu n'abandonnes tout et que tu ne reviennes chez toi, essaie de filmer les bourreaux. Peut-être qu'ils pourront te dire comment ils ont tué nos proches. » Joshua Oppenheimer ne savait pas s'il était prudent d'approcher les tueurs, mais lorsqu'il le fit, il les trouva tous fiers d'eux-mêmes, se rappelant immédiatement les détails macabres des massacres, le plus souvent en souriant, en face de leurs familles et même de leurs petits-enfants. Devant ce contraste entre des rescapés tenus au silence et des bourreaux se vantant d'histoires toutes plus compromettantes les unes que les autres, Joshua Oppenheimer crut s'être égaré en Allemagne quarante ans après l'Holocauste, mais pour y trouver les Nazis encore au pouvoir.

Lorsque Joshua Oppenheimer montra ces témoignages aux survivants qui souhaitaient les voir, dont Adi et les autres frères et sœurs de Ramli, tout le monde lui dit : « Tu as mis le doigt sur

quelque chose de terriblement important. Continue à filmer les bourreaux, parce que ceux qui verront ces témoignages seront obligés de reconnaître le cœur pourri du régime que les tueurs ont construit. »

A partir de ce moment-là, Joshua Oppenheimer s'est senti investi par les rescapés d'une tâche qu'eux-mêmes ne pouvaient pas accomplir sans se mettre en danger : celle de filmer les bourreaux. Tous l'invitaient avec enthousiasme aux endroits où ils avaient commis des crimes, et se lançaient dans des démonstrations spontanées pour expliquer comment ils avaient tué. Par la suite, ils regrettaient de ne pas avoir pensé à amener une machette comme accessoire, ou un ami pour jouer la victime.

Un jour, au début du processus, Joshua Oppenheimer rencontra le chef d'un escadron de la mort sur la plantation où il avait réalisé *The Globalisation Tapes*. Lui et l'un de ses camarades bourreaux l'invitèrent sur la rive de Snake River, à un endroit précis où il avait aidé à assassiner 10 500 personnes.

Tout à coup, Joshua Oppenheimer se rendit compte qu'il était en train de lui raconter comment il avait tué Ramli. Il venait de rencontrer par hasard l'un des assassins de Ramli.

Lorsque qu'il parla de cette rencontre à Adi, lui et les autres membres de sa famille demandèrent à voir les images. C'est ainsi qu'ils apprirent les détails de la mort de Ramli. Les deux années qui suivirent, de 2003 à 2005, Joshua Oppenheimer filma chaque bourreau qu'il pouvait rencontrer à travers le nord de Sumatra, allant de milice en milice, jusqu'au sommet de la chaîne de commandement. Anwar Congo, l'homme qui deviendrait le personnage principal de *The Act of Killing*, était le 41ème bourreau filmé par Joshua Oppenheimer.

Joshua Oppenheimer passa les cinq années qui suivirent à filmer *The Act of Killing*, et tout le long du processus, Adi demandait à voir des rushes. Il visionnait tous ceux que Joshua Oppenheimer trouvait le temps de lui montrer. Il était captivé.

Lorsqu'ils sont filmés, les bourreaux nient en général les atrocités qu'ils ont commises (ou s'en excusent), parce qu'au moment où les cinéastes les approchent, ils ne sont plus au pouvoir, et leurs actions ont été condamnées et expiées. Dans le cas présent, Joshua Oppenheimer filma les auteurs d'un crime de masse qui avaient gagné, avaient construit un régime de terreur basé sur la célébration de ces crimes et qui étaient toujours au pouvoir. Ils n'ont pas été forcés à admettre que ce qu'ils ont fait est mal. C'est en ce sens que *The Act of Killing* n'est pas un documentaire sur un crime de masse qui s'est produit il y a cinquante ans. C'est un exposé sur un régime de peur contemporain. Ce n'est pas un film historique. C'est un film sur l'histoire elle-même, sur les mensonges que les vainqueurs racontent pour justifier leurs actions, et les conséquences de ces mensonges ; c'est un film sur un passé traumatique laissé en suspens, qui continue à hanter le présent.

Joshua Oppenheimer savait dès le départ qu'il y avait un autre film tout aussi urgent à faire, et qui parlait également du présent. *The Act of Killing* est hanté par les victimes absentes – les morts. Presque chaque passage douloureux culmine brutalement avec un tableau hanté et silencieux, un paysage vide et souvent en ruines, occupé par une silhouette perdue et solitaire. Le temps s'arrête. Il y a une rupture dans le point de vue du film, un passage brusque au silence, une commémoration des morts et des vies inutilement détruites. Joshua Oppenheimer savait qu'il ferait un autre film, qui s'aventurerait dans ces lieux hantés et ressentirait viscéralement ce que signifie pour les rescapés d'être forcés d'y vivre, forcés de construire leurs vies sous le regard vigilant de ceux qui ont assassiné leurs proches et restent au pouvoir. Ce film, c'est *The Look of Silence*.

Joshua Oppenheimer a tourné *The Look of Silence* en 2012 et a utilisé des images tournées en 2003-2005. Les dernières images ont été tournées après le montage de *The Act of Killing*, mais avant la sortie du film, car Joshua Oppenheimer savait parfaitement qu'il ne pourrait plus retourner en Indonésie sans se mettre en danger. Il a travaillé de près avec Adi et ses parents qui étaient devenus pour Joshua Oppenheimer, avec son équipe indonésienne, une sorte de famille étendue.

4. Prix obtenus

Grand Prix du Jury, prix FIPRESCI – Mostra de Venise 2014
Prix du Public - Angers Premiers Plans 2015
Grand prix du jury, prix étudiant, prix de la presse – Festival 2 Valenciennes 2015
Meilleur documentaire - Busan International Film Festival 2014
Grand Prix (DOX Award) - CPH:DOX 2014
Meilleur documentaire - Denver Film Festival 2014
Don Quixote Prize - Tromsø International Film Festival 2015
Prix de la paix – Festival de Berlin 2015
Meilleur documentaire - Danish Film Academy Award (Robert Prize) 2015
Prix du public - SXSW Film Festival 2015

5. Fiche technique

~ **Genre** : Documentaire
~ **Durée** : 103 minutes
~ **Réalisateur** : Joshua Oppenheimer
~ **Producteur** : Final Cut for Real (Danemark)
~ **Producteurs exécutifs** : Werner Herzog, Errol Morris, André Singer
~ **Coproducteurs**: Anonymous (Indonésie), Piraya Film (Norvège), Making Movies (Finlande) et Spring Films (Royaume-Uni)
~ **Année production** : 2014
~ **Langue** : version originale indonésien et javanais sous-titré français
~ **Distribution France** : Why Not Productions
<http://www.whynotproductions.fr>
<http://www.whynotproductions.fr/pantheon/>

6. Interview de Joshua Oppenheimer

Alterasia 1/3
<http://www.alterasia.org/201505042926/oppenheimer-parle-de-son-film-the-look-of-silence-13/>

Alterasia 2/3
<http://www.alterasia.org/201505114034/interview-de-joshua-oppenheimer-the-look-of-silence-23/>

Alterasia 3/3
<http://www.alterasia.org/201505181615/interview-de-joshua-oppenheimer-the-look-of-silence-33/>

7. Revue de presse

La Chronique, juin 2015
Positif, septembre 2015. "Bien vu... bien entendu" d'Ariane Allard

8. Film annonce

<https://vimeo.com/136288895>

Programmation

Avant-première Amnesty International le 17 septembre 2015 à 20h30 au cinema Le Panthéon , 13 rue Victor Cousin, 75005 Paris, tel 0140460121, en présence de Geneviève Garrigos.

Le distributeur nous communiquera prochainement les noms des salles de cinéma et le nom des villes qui programmeront *The look of Silence*.

La coordination vous tiendra informés.

La sortie de *The Look of Silence* en Indonésie

La première projection indonésienne de *The Act of Killing* s'était tenue en secret. A l'inverse, la première indonésienne de *The Look of Silence*, le 10 novembre 2014, fut organisée par la Commission Indonésienne des Droits de l'Homme et le Conseil Artistique de Jakarta, deux agences gouvernementales, dans l'une des plus grandes salles d'Indonésie. Des affiches annonçant la projection couvraient les rues de Jakarta et plus de 2000 personnes se pressèrent à la séance, le double de la capacité de la salle. Adi Rukun arriva à la fin de la projection sans avoir été annoncé et fut accueilli par une « standing ovation » de dix minutes.

The Act of Killing a ouvert un espace dans lequel *The Look of Silence* peut aujourd'hui exister et produire son travail de fond. Si le premier a amené les médias et le public indonésien à parler du massacre de masse comme tel, le deuxième montre à quel point l'Indonésie a désespérément besoin de vérité, de réconciliation et de justice.



Le 10 décembre 2014, journée Internationale des Droits Humains, le film est sorti dans tout le pays. Largement annoncées, les projections se sont déroulées dans le calme, dans une atmosphère intense et recueillie et des dizaines de milliers d'Indonésiens ont assisté aux centaines de projections organisées. A chaque fois qu'Adi est venu présenter le film il a été acclamé pour son courage. Tweets et commentaires annonçaient que l'Indonésie avait trouvé son nouvel héros national! Dans l'ensemble, les plus jeunes ont réagi avec violence contre les mensonges qu'on leur avait enseignés et ont reconnu en Adi le visage d'une possible réconciliation.

La couverture presse a été phénoménale, avec plus de 700 articles et reportages depuis la première à Venise. Dans le sondage du Jakarta Globe pour désigner la Personnalité de l'année, l'équipe de tournage de *The Look of Silence* arrive en 3e position après le président et le gouverneur de Jakarta !

Au 1er juin 2015 on estime que plus de 300 000 personnes ont vu le film en Indonésie.

Cet impact massif a inévitablement provoqué une réaction. Très vite la police et l'armée ont mis sur pied des groupes de voyous qui menaçaient d'attaquer les cinémas où se déroulaient les projections. Des officiers contactaient alors les organisateurs pour les prévenir d'une attaque imminente et leur demander l'annulation de l'événement. Une trentaine de projections ont ainsi été annulées.

Ces tentatives d'intimidation ont eu l'effet inverse de celui recherché, puisque les appels à la liberté d'expression se sont au contraire multipliés, depuis les recteurs des plus prestigieuses universités à la Commission Indonésienne des Droits de l'Homme en passant par l'Alliance Indépendante des Journalistes et la plupart des médias indépendants.

La police dans l'Est de Java a demandé la censure pure et simple du film et l'a obtenue. Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel, soutenu par de nombreuses organisations.

Pourtant de nombreuses projections continuent à avoir lieu, y compris dans des casernes et des universités coraniques, sans incident majeur. La mobilisation ininterrompue semble avoir eu raison des tentatives de déstabilisation.

En janvier une copie du film a été remise au Président Joko Widodo. Son gouvernement a récemment introduit un projet de loi « Vérité et Réconciliation » qui, s'il initie un débat, reste inadéquat car il ne fournit aucun mécanisme juridique permettant de traduire les commanditaires du massacre en justice. Les activistes des droits de l'homme et les médias qui les soutiennent réclament un processus plus crédible et robuste.

Réception du film *The Act of Killing*

The Act of Killing a eu l'impact que les rescapés espéraient lorsqu'ils ont encouragé Joshua Oppenheimer à filmer les bourreaux. Il a été projeté des milliers de fois en Indonésie, et est accessible gratuitement en ligne pour tous dans le pays. Cela a contribué à catalyser un changement dans la manière dont l'Indonésie comprend son propre passé. Les médias et le public sont maintenant capables, et pour la première fois sans peur, d'affronter le génocide en tant que génocide, et de débattre des liens entre la catastrophe morale des massacres et la catastrophe morale que constitue le régime d'aujourd'hui, construit, et encore gouverné, par les assassins.

En octobre 2012, le magazine d'information le plus important d'Indonésie, Tempo Magazine, a publié une édition spéciale dédiée à *The Act of Killing*, qui comportait 75 pages de témoignages de bourreaux à travers le pays. Les rédacteurs du magazine ont recueilli ces paroles pour montrer que le film aurait pu être réalisé n'importe où en Indonésie, qu'il y a dans le pays des milliers de bourreaux redoutés qui bénéficient d'une totale impunité et que les problèmes de corruption et de crime organisé sont inhérents au système. Cette édition spéciale a brisé un silence de 47 ans sur le massacre dans les médias grand public.



La Commission Nationale des Droits de l'Homme d'Indonésie a publié cette déclaration au sujet du film : « Si nous voulons faire de l'Indonésie la démocratie qu'elle prétend être, les citoyens doivent reconnaître la terreur et la répression sur lesquelles s'est bâtie notre histoire contemporaine. Aucun film, ni aucune autre œuvre d'art d'ailleurs, ne l'a fait aussi efficacement que *The Act of Killing*. Il est essentiel pour nous tous de le voir. »

Pendant très longtemps, le gouvernement indonésien a ignoré *The Act of Killing*, dans l'espoir que le film serait oublié. Quand le film a été nommé pour un Oscar, le porte-parole du président indonésien a reconnu que le génocide de 1965 constituait un crime contre

l'humanité, et que l'Indonésie avait besoin de réconciliation – mais à son rythme. Même s'il ne s'agissait pas d'une louange du film, cette déclaration était tout de même incroyable, car elle représentait une volte-face du gouvernement : jusqu'alors, celui-ci avait toujours maintenu que les tueries étaient des actes héroïques et glorieux.

Il y a une scène dans *The Act of Killing* dans laquelle Joshua Oppenheimer accuse l'un des bourreaux d'avoir commis des crimes de guerre, et il répond en accusant l'Occident d'hypocrisie, rappelant que les Etats-Unis ont massacré les Indiens d'Amérique. Plus proche de notre sujet, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont aidé à orchestrer le massacre indonésien, et pendant des décennies, ont soutenu avec enthousiasme la dictature militaire qui a accédé au pouvoir grâce aux massacres.

Lorsque *The Act of Killing* a reçu un BAFTA, Joshua Oppenheimer s'est servi de son discours pour souligner que ni le Royaume-Uni, ni les Etats-Unis ne pourront entretenir une relation éthique avec l'Indonésie (ni avec de nombreux autres pays du Sud) tant qu'ils ne reconnaîtront pas les crimes du passé, le rôle collectif dans le soutien, la participation et finalement le déni de ces crimes.

Un film ne peut pas changer le paysage politique d'un pays. Il peut seulement créer un espace pour que les spectateurs puissent discuter sans peur et pour la première fois des problèmes les plus douloureux et les plus importants de leur pays.

C'est dans cet espace que s'insère THE LOOK OF SILENCE.

AMNESTY INTERNATIONAL et *The Look of Silence*

1. Pourquoi soutenir ce film?

Ayant déjà soutenu *The Act of Killing*, Amnesty international apporte maintenant son soutien à *The Look of Silence* dans le cadre de sa campagne Lutte contre l'impunité.

Ce deuxième volet du travail de Joshua Oppenheimer vient en appui à la lutte incessante d'Amnesty International contre la torture, les exécutions extrajudiciaires et l'impunité.

L'impunité est la cause principale de la perpétuation des violations des droits humains: lorsqu'un État n'a pas la volonté de poursuivre et de punir les auteurs d'atteintes aux droits humains, non seulement il dénie aux victimes ou à leurs proches le droit à la vérité, la justice et les réparations, mais il encourage et légitime la pratique du crime et de la violence. Et en effet, depuis les événements de 1965-1966, on a vu se perpétrer en Indonésie de graves exactions semblables à celles qui sont évoquées dans les deux films, dans plusieurs autres circonstances, notamment:

- de 1969 à nos jours dans les deux provinces de la **Papouasie indonésienne**, où plus de 100 000 Papous auraient été tués depuis que l'Indonésie les a annexées, et où les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple papou sont bafoués quotidiennement ;

- de 1976 à 2005 dans la province d'**Aceh** où un conflit sanglant a opposé pendant 30 ans le mouvement séparatiste GAM à l'armée indonésienne, faisant des dizaines de milliers de victimes civiles, et a été conclu par un accord qui ouvrait la voie à de nouvelles violations ;
- de 1976 à 2001 au **Timor-Leste** (ex Timor Oriental) pendant l'occupation indonésienne et dans le contexte du référendum pour l'indépendance.
- etc...

Les responsables de ces exactions sont, pour la plupart, impunis à ce jour et les initiatives en vue d'accorder vérité, justice et réparations aux victimes ne progressent pas.

2. L'histoire racontée par le film

En 1965, le Parti Communiste Indonésien (PKI) qui avait longtemps soutenu la politique nationaliste et anti-impérialiste du président Sukarno, est accusé d'une tentative de coup d'Etat. Celle-ci est déjouée par le général Suharto qui prend la direction de l'armée. Il donne l'ordre aux commandants locaux d'anéantir le PKI dont les membres et sympathisants sont torturés et massacrés en quelques mois par centaines de milliers. Le nombre de victimes est estimé entre 500 000 et 1 million de personnes.

Lorsque, en 2002, Joshua Oppenheimer débarqua en Indonésie pour tourner un documentaire sur un tout autre sujet, il découvrit non seulement la tragédie des années 1965-1966, mais que les bourreaux d'hier étaient toujours au pouvoir. Ils avaient fait fortune, exerçaient des responsabilités politiques et étaient les voisins de leurs victimes. L'histoire officielle en avait fait des héros. Les rares survivants ou leurs proches avaient peur de parler alors que les tueurs n'hésitaient pas à se glorifier de leurs actes.

Au cours du tournage qui dura sept ans (de 2003 à 2010), Oppenheimer fit la connaissance d'Adi, dont le frère avait été l'une des victimes des tueurs et une grande amitié se développa entre eux.

Adi demanda à son ami de lui montrer les images qu'il avait tournées. Il souhaitait rencontrer les criminels et leur demander la simple reconnaissance de leur responsabilité de demanda à Joshua Oppenheimer de filmer leur confrontation.

***The Look of Silence* et l'histoire de l'Indonésie**

1. Rappel de l'histoire de l'Indonésie depuis son indépendance

Après trois cents ans d'occupation néerlandaise, trois ans d'occupation par le Japon et au surlendemain de la reddition de celui-ci, **Sukarno** et **Mohammad Hatta**, les dirigeants du mouvement nationaliste, proclament le 17 août 1945 l'indépendance de l'Indonésie, immense archipel du Sud-Est asiatique, fleuron de l'empire des Pays-Bas. Bien que sa population soit en majorité musulmane, la nouvelle république n'est pas islamique. Sukarno et M. Hatta en sont respectivement le président et le vice-président.

Les Hollandais ne reconnaissant pas cet État et voulant récupérer leur colonie, la lutte pour l'indépendance va durer quatre ans : de difficiles négociations alternent avec les « opérations de police » néerlandaises alors que, simultanément, la République est déchirée par des luttes internes. En 1949, les Pays-Bas reconnaissent l'indépendance des

« Etats-Unis d'Indonésie » par les accords de La Haye, et la République est enfin réunifiée le 17 août 1950. La Constitution provisoire de 1950 institue un régime parlementaire qui sera marqué par l'instabilité (six gouvernements en 7 ans).

Sukarno, prônant la révolution et le socialisme à l'indonésienne, mais ne pouvant empêcher l'armée d'étendre son influence politique, est amené à s'appuyer sur le Parti Communiste Indonésien (PKI) qui progresse et soutient sa politique nationaliste et anti-impérialiste. En 1965, le PKI est accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat en faisant assassiner six généraux : il voit ses partisans et présumés sympathisants massacrés par l'armée dont le général **Suharto** a pris la direction. Peu à peu, Sukarno est contraint de transférer ses pouvoirs à ce dernier, qui interdit le PKI en 1966 et se fait nommer président en mars 1968.

Le nouveau régime renoue avec le camp occidental : l'Indonésie réintègre l'ONU, la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international que Sukarno lui avait fait quitter. L'armée, se voulant « gardienne de l'Etat » à la fois contre les communistes et l'islam intégriste, joue un rôle dominant; la Sécurité militaire entretient un climat de peur; seules les apparences de la démocratie sont préservées : des élections ont lieu tous les 5 ans mais sous surveillance, et l'alternance est impossible... Lorsque les étudiants et les musulmans manifestent contre la corruption, l'alliance des généraux avec des hommes d'affaires, le pillage des ressources et le manque de liberté, la répression militaire est impitoyable et sanglante (1974, 1978).

Pendant plus de 30 ans, l'Indonésie connaît un développement impressionnant qui va permettre à Suharto et à sa famille de s'enrichir considérablement. L'économie est progressivement déréglementée et les entreprises d'Etat privatisées au profit des enfants de Suharto et d'hommes d'affaires qui lui sont proches. Avec l'aggravation des inégalités, les privilèges et ce népotisme, la crise financière asiatique de l'été 1997 donne le coup de grâce à une dictature de 32 ans : la répression des manifestations étudiantes met Jakarta à feu et à sang, et Suharto démissionne le 21 mai 1998, malgré un 7^e mandat présidentiel obtenu haut la main en mars.

Depuis, le pays tente d'accéder à une véritable démocratie, d'abord sous la présidence de **Megawati Sukarnoputri**, fille de Sukarno, de 2001 à 2004, puis sous celle de **Susilo Bambang Yudhoyono**, élu en 2004 et réélu en 2009 à une forte majorité dès le premier tour.

En juillet 2014, l'Indonésie a élu pour la première fois un président qui n'est ni issu d'une élite, ni un oligarque, ni un haut gradé qui a accédé au pouvoir grâce à la dictature militaire.

Le président élu **Joko Widodo**, connu sous le nom de « Jokowi », a ouvertement affirmé le besoin de reconnaître les violations des droits de l'homme commises par les militaires. Cependant, ses soutiens durant sa campagne comprenaient des généraux de l'armée entourés par les bourreaux et leurs acolytes, y compris les généraux à la retraite Hendropriyono et Wiranto, qui sont tous deux responsables de certains des pires massacres dans l'histoire de la dictature militaire de l'Ordre nouveau. En outre, Jokowi a choisi comme vice-

président Jusuf Kalla, le personnage qui, dans *The Act of Killing*, prononce un discours dans un rassemblement paramilitaire où il loue l'action des gangsters.

L'opposant de Jokowi, l'oligarque et ancien commandant des célèbres forces spéciales indonésiennes, Prabowo Subianto, incarnait le côté le plus obscur de la politique indonésienne. Prabowo est connu pour avoir planifié l'enlèvement, la torture et l'exécution d'étudiants activistes en 1998, les pogroms contre la communauté chinoise en 1998, et les massacres au Timor Oriental. Les mois précédant l'élection, son équipe de campagne a menacé d'arrestations les journalistes critiques ; lui-même a attisé les flambeaux de l'extrémisme religieux, et a déclaré que l'Indonésie n'était pas prête pour la démocratie électorale. Sa défaite, bien qu'extrêmement serrée, fut un immense soulagement pour ceux qui ont survécu aux abus contre les droits de l'homme, les minorités religieuses et ethniques, et pour tous ceux qui luttent pour une véritable démocratie en Indonésie.

Le passé honorable de Joko Widodo au poste de gouverneur de Jakarta, ainsi que le rejet de l'ancien régime par l'électorat, laissent en fin de compte place à l'espoir.

2. Les événements de 1965-1966

Le 30 septembre 1965, une radio de Jakarta annonça que six généraux de l'Etat-major de l'armée de terre avaient été enlevés par une poignée d'officiers . Quelques heures plus tard la même radio diffusa un nouveau communiqué affirmant que c'était un coup d'Etat communiste contre Sukarno qui avait été déjoué. Le général Suharto, devenu chef des armées par intérim malgré les réticences de Sukarno, promit de restaurer l'ordre et la sécurité. Trois jours plus tard, lorsque les corps des six généraux furent retrouvés, Suharto déclara qu'il fallait « éradiquer le communisme jusqu'aux racines ». Attisée par une propagande virulente, la haine des communistes devint incontrôlable et les militaires s'attirèrent l'adhésion du plus grand nombre. Pendant les mois d'octobre et novembre 1965, les massacres des communistes commencèrent à très grande échelle. Les soldats n'eurent aucun mal à recruter des milices musulmanes et des gangsters mafieux qui formèrent avec enthousiasme de véritables escadrons de la mort. Les villages soupçonnés d'abriter des sympathisants communistes étaient systématiquement détruits, comme on peut en voir une reconstitution dans le film. Les tueurs s'en prenaient indifféremment aux communistes, à leurs familles (y compris les enfants et les personnes âgées), aux responsables d'organisations paysannes, aux ouvriers, aux intellectuels et aux enseignants, qu'ils torturaient avant de les exécuter. Le nombre de victimes n'est pas connu avec précision : les estimations les plus courantes le situent entre 500 000 et 1 million de morts, mais des chiffres plus élevés sont parfois avancés.

Il y eut également de nombreuses déportations, notamment dans l'île de Buru, véritable bagne à ciel ouvert. Les prisonniers de Buru, les Tapols, étaient affectés à défricher la jungle, tracer des routes et préparer l'arrivée de familles de Java dans le cadre de la politique de transmigration prônée par Suharto. Beaucoup moururent de faim, de malaria ou assassinés par les gardiens. Le cas le plus célèbre de déporté à Buru est celui du grand écrivain Pramudya Ananta Tur (« Pram ») qui y resta détenu jusqu'en 1979, lorsque les camps d'internement furent vidés. A sa « libération », il connut le statut de tous les Ex-Tapols, en résidence surveillée et privés de la plupart de leurs droits jusqu'en 1999 : biens

réquisitionnés, interdiction d'emploi et de quitter le territoire, ils étaient condamnés à vivre dans le dénuement. Ce n'est qu'en 2004 qu'ils furent autorisés à se présenter aux élections et que la mention E.T. (Ex-Tapol) ne fut plus portée sur leurs cartes d'identité.

Les raisons et le déroulement du « coup d'Etat » du 30 septembre 1965 n'ont jamais été totalement élucidés. Certains experts estiment que Suharto, qui prit prétexte de ce putsch avorté pour déclencher l'annihilation du PKI et de ses membres supposés, joua en coulisse un rôle dans son organisation. Sous son régime, les massacres de 1965-1966 furent un sujet tabou ... sauf pour les tueurs qui n'hésitaient pas à se glorifier de leurs actes. En 1999, « Pram » lança un institut de recherche sur les crimes de 1965, afin d'investiguer les charniers et recueillir les témoignages des victimes ou de leurs familles. Il mourut en 2006, avant le début d'une enquête qui a été menée pendant 4 ans par la Commission nationale des droits humains (KomnasHAM) auprès de 349 témoins. Son rapport de 850 pages a été rendu public le 31 juillet 2012, un rapport les qualifiant de crimes contre l'humanité; elle demandait au Procureur Général de diligenter une enquête officielle et d'instaurer un tribunal des droits humains ad hoc. Dans une Déclaration Publique, Amnesty international avait salué la sortie du rapport et appuyé la demande faite au Procureur Général. Mais, en novembre 2012, celui-ci rejetait le rapport de KomnasHAM qu'il déclarait "non fondé".

Ce rapport affirme que de graves atteintes aux droits humains pouvant équivaloir à des crimes contre l'humanité ont été commises de façon généralisée dans tout le pays entre 1965 et 1966, et qu'elles ont perduré, dans une moindre mesure, jusqu'au début des années 1970 : homicides illégaux, actes de torture, disparitions forcées, viols, esclavage sexuel et autres violences sexuelles, arrestations et détentions arbitraires, déplacements forcés et travaux forcés. Bon nombre de victimes et leurs familles ont également vu leurs droits sociaux, économiques et culturels bafoués.

3. La situation aujourd'hui

En juillet 2014, l'élection du président Joko Widodo avait suscité un grand espoir car il avait placé la défense des droits humains au centre de ses préoccupations, et avait notamment affirmé la nécessité de reconnaître les violations commises dans le passé: une liste avait même été dressée de sept "cas de violations graves", parmi lesquels la "purge communiste de 1965-1966". En novembre 2014, lorsque *The Act of Killing* avait été nommé pour l'Oscar du Meilleur Documentaire, le porte-parole du président avait reconnu que les massacres de 1965 constituaient un crime contre l'humanité, et que l'Indonésie avait besoin de réconciliation - mais à son rythme.

Malheureusement, près d'un an après le début du mandat de Joko Widodo, force est de constater que le "rythme" indonésien est bien lent et que les droits humains sont encore fréquemment mis à mal: reprise des exécutions, atteintes à la liberté d'expression, violences policières, persécutions religieuses,...les préoccupations d'Amnesty International sur l'Indonésie restent nombreuses.

Lutter contre l'impunité

1. Qu'est ce que l'impunité

On parle d'impunité lorsque les auteurs d'atteintes aux droits de l'Homme ne sont ni traduits en justice ni punis.

La lutte contre l'impunité est indispensable car elle constitue la cause principale de la perpétuation des violations des droits de l'Homme. Qui plus est, l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme constitue en elle-même une violation même de ces derniers car elle nie aux victimes :

- Leur droit de voir la vérité rétablie et reconnue ;
- Leur droit à la justice ;
- Leur droit à réparation.

Ce sont les Etats qui sont en premier lieu compétents pour faire juger par leurs institutions judiciaires les crimes commis sur leur territoire, par ou à l'encontre de leurs ressortissants. Dans la pratique, il s'avère que les auteurs de crimes portant atteinte aux droits de l'Homme ne sont pas toujours poursuivis, faute de volonté et/ou de moyens de l'Etat concerné.

C'est pour pallier la défaillance judiciaire des Etats que la communauté internationale a créé les juridictions pénales internationales.

2. Les juridictions pénales internationales

Au cours des deux dernières décennies, d'importants progrès ont été réalisés pour combattre l'impunité, notamment avec la mise en place d'un nouveau système de justice internationale visant à rendre justice aux victimes et à amener les autorités nationales à assumer leurs responsabilités.

- Le développement de la justice pénale internationale s'est ainsi accéléré dans les années 1990, avec la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en 1993 et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en 1994. En tant que juridictions *ad hoc*, spécialement créées pour juger des actes commis lors d'un conflit déterminé, elles sont respectivement compétentes pour juger les responsables de crime de génocide, de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1999 et au Rwanda en 1994. Composées de juges internationaux, elles siègent à l'extérieur des Etats concernés, à La Haye et Arusha.
- Des tribunaux mixtes, composés de juges nationaux et internationaux, ont également été mis en place. Il s'agit du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone (TSSL) et des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), créés respectivement en 2002 et 2003, pour juger les auteurs des crimes graves commis en Sierra Leone après 1996 et au Cambodge entre 1975 et 1979.

- Le Tribunal Spécial pour le Liban (STL), créé en 2007 pour juger les personnes accusées de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais, Rafiq Hariri. Ce Tribunal siège à la Haye. Et le tout dernier né cette année, la Cour Pénale Spéciale créé pour juger les crimes commis en République Centrafricaine .
- Une avancée décisive dans la lutte contre l'impunité a été l'adoption, le 17 juillet 1998, du Statut de Rome établissant une Cour pénale internationale. La CPI est chargée de juger les auteurs présumés de crimes de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes d'agression, commis depuis juillet 2002. En tant que juridiction bénéficiant d'une compétence universelle, son mandat n'est pas limité aux exactions commises lors d'un seul conflit. 123 États ont ratifié le Statut de Rome.

A l'égard des exactions commises en Indonésie et qui sont le sujet du film, la saisine de la CPI est quasi impossible :

- en premier lieu car l'Indonésie n'est pas un Etat partie au Statut de la Cour ;
- en second lieu parce que la compétence temporelle de la Cour commence à compter de 2002 – date d'entrée en vigueur du Statut ;
- et enfin, parce que pour passer outre ces deux difficultés de taille, seule une saisine de la Cour par le Conseil de sécurité serait susceptible de permettre à cette dernière d'enquêter et éventuellement de juger les auteurs de ces crimes. Or, le Conseil de sécurité –déjà peu enclin à faire usage de cette procédure, notamment en raison de la menace du veto de l'un des cinq membres permanents du Conseil – focalise son attention sur les situations de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime de génocide en cours et non passés.

Dans le cadre de la diffusion du film « *The Look of Silence* », il faut enfin mentionner la tentative d'instauration d'une justice pour les crimes commis au Timor oriental entre avril et septembre 1999 par la mise en place du Tribunal Spécial des Droits de l'Homme pour le Timor Leste.

Si la Commission d'experts des Nations Unies chargée d'examiner les poursuites engagées contre les auteurs de violations graves des droits de l'Homme estime dans son rapport¹, que la Commission d'enquête indonésienne sur les violations des droits de l'Homme au Timor oriental (KPP HAM) a mené la phase des enquêtes du processus judiciaire spécial conformément aux normes internationales applicables aux enquêtes judiciaires, il reste que le bilan global de cette « juridiction » reste désastreux :

- Sur une liste de quelque 22 suspects établie par Commission d'enquête, le Procureur général du Tribunal spécial a établi des actes d'accusation contre 18 personnes appartenant à l'armée ou à la police, qui exerçaient un commandement direct au Timor oriental à l'époque des faits, ainsi que deux fonctionnaires civils et un dirigeant de milice ;

1

CSNU, 15 juillet 2005, S/2005/458 : Rapport présenté au Secrétaire général par la Commission d'experts chargée d'examiner les poursuites engagées contre les auteurs de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste (à l'époque le Timor oriental) en 1999.

- Tous les accusés, sauf un, ont été acquittés, en première instance ou en appel.

Ainsi, la Commission d'experts des Nations Unies a conclu que les poursuites engagées devant le Tribunal spécial n'étaient manifestement pas ce qu'elles auraient dû être :

- les charges retenues étaient trop restrictives et mal étayées ;
- les témoins à charges étaient plus ou moins liés aux accusés ;
- le ministère public n'a pas tiré parti des preuves documentaires dont il disposait (dont le rapport de la KPP HAM et les travaux du Groupe d'enquête sur les crimes graves) ;
- il existait une incohérence flagrante entre les verdicts et les constatations factuelles du Tribunal spécial ; et
- ceux qui assument la plus grande part de responsabilité dans les violations graves n'ont finalement pas eu à rendre des comptes.

Au final, il est évident que les enquêtes et les poursuites ont été engagées à un moment où la volonté politique de poursuivre les accusés faisait défaut.

Que ce soit pour la poursuite judiciaire de ces crimes ou la solution alternative d'une Commission Vérité et Réconciliation (similaire à ce qui a pu être mis en place en Afrique du Sud ou encore en Sierra Leone), sans volonté politique des autorités en place, aucune de ces solutions n'est susceptible de donner lieu à une lutte contre l'impunité efficace et satisfaisantes.

Annexes

1. Documents publics récents d'Amnesty International

N.B.: A part les Communiqués de Presse, peu de documents sur l'Indonésie sont traduits en français depuis 2014

Rapport Annuel 2015 d'Amnesty International – Chapitre Indonésie (Tiré à part)

Information Lutte contre l'impunité (Réf. 650109 – SF11MA030)

Situation générale des droits humains

CP du 22/07/2014 Le nouveau président doit tenir ses promesses en matière de droits humains
CP du 29/04/2014 Le prochain président devra faire des droits humains une priorité
CP du 08/07/2013 AI est à Genève durant l'examen par l'ONU du bilan de l'Indonésie en termes de droits humains

Evénements de 1965–1966

ASA 21/028/2012 Le procureur général doit agir à la lumière du rapport de la Komnas HAM sur les violences commises en 1965-1966

Impunité

ASA 21/021/2014 Lack of truth, justice and reparation in Aceh for past abuses undermines peace process
ASA 57/002/2013 Timor-Leste/Indonésie : les appels d'une commission vérité bilatérale en faveur de la vérité et de réparations sont restées lettre morte
PRE01/175/2013 Des dizaines de milliers de victimes du conflit en Aceh attendent toujours que justice soit rendue
ASA21/006/2013 Le président doit garantir vérité et justice concernant disparitions forcées de 1997-1998
ASA 21/036/2012 Le Parlement de la province d'Aceh ne doit pas priver les victimes de leurs droits
ASA 21/012/2012 Les victimes de violations de droits humains attendent toujours de connaître la vérité et d'obtenir justice
ASA 57/007/2012 Non à l'impunité au Timor-Leste et en Indonésie : la justice doit prévaloir
ASA 21/037/2011 A haut niveau, Amnesty International demande l'obligation de rendre des comptes en matière de droits humains en Papouasie

Violences policières

ASA 21/1423/2015 Formation of inquiry team into Paniai shootings offers hope for justice
ASA 21/032/2014 Investigate Security forces use of lethal force against papuans in Paniai
ASA 21/006/2014 Investigate allegations of torture and other ill-treatment by police in West Sumatra
ASA 21/003/2013 Les autorités doivent rendre des comptes sur les violences policières dans le Sud de Sumatra

PRE01/221/2012 L'Indonésie doit mettre fin à l'impunité pour les violences policières
 ASA 21/041/2012 Recours de la police à une force excessive contre des manifestants en Papouasie
 ASA 21/020/2012 Il faut enquêter sur des attaques menées contre des villageois à Wamena en Papouasie

Torture

ASA 21/026/2014 End caning as a punishment in Aceh
 CP du 22/05/2011 Le gouvernement doit abroger les règlements relatifs à la fustigation dans la province d'Aceh
 ASA 21/016/2009 La nouvelle loi instituant les peines de lapidation et de bastonnade doit être abrogée

Liberté d'expression

ASA 21/1722/2015 Ten years behind bars for peaceful expression (Filep Karma)
 ASA 21/1575/2015 Allow foreign journalists and NGOs access to Papua
 ASA 21/1381/2015 Two women convicted under Internet law for social media post
 CP du 21/11/2014 Le nouveau gouvernement doit cesser de criminaliser les opinions par le biais de lois oppressives sur le blasphème
 ASA 21/022/2014 End attacks on freedom of expression in Papua
 ASA 21/012/2014 Release peaceful political activists arrested in Maluku
 ASA 21/024/2013 La liberté d'association est menacée
 ASA 21/013/2013 3 morts et 22 manifestants détenus pour action politique non violente en Papouasie
 ASA 21/037/2012 Amnesty International déplore que l'Indonésie ait rejeté des recommandations clés sur la liberté d'expression et de religion, alors qu'elle s'était engagée à protéger ces droits
 ASA 21/011/2012 La condamnation de militants papous est un revers pour la liberté d'expression et de réunion
 ASA 21/012/2011 L'Indonésie doit dépénaliser les manifestations politiques pacifiques en Papouasie

Défenseurs des Droits Humains

ASA 21/024/2014 New administration must resolve killing of human rights defender Munir
 ASA 21/032/2013 Failure to deliver full justice for the killing of human rights defender Munir
 ASA 21/035/2012 Affaire Munir : les autorités échouent au test

Peine de mort

CP du 28/04/2015 Reprehensible executions show complete disregard for human rights safeguards
 ASA 21/1537/2015 Seeking clemency for 10 people facing imminent execution
 LO du 18/02/2015 Halt imminent executions of 11 people (*lettre ouverte du Secrétaire Général d'AI au Président Widodo*)
 CP du 17/01/2015 Premières exécutions depuis l'arrivée du nouveau président : une régression pour les droits fondamentaux
 ASA 21/017/2013 Trois hommes ont été exécutés le 16 mai 2013
 PRE01/130/2013 La première exécution en 4 ans est choquante et marque un retour en arrière

2. Autres documents

" L'Indonésie s'oriente-t-elle vers la justice? ". Article de Richard Bennett, Directeur Asie Pacifique Amnesty International publié dans le journal The Jakarta Post.

<http://www.thejakartapost.com/news/2015/06/25/is-indonesia-inching-toward-justice.html#sthash.ICc8LNtl.7X1X7FvR.dpuf>

3. Repères géographiques, économiques et politiques

Données générales

Nom officiel : République d'Indonésie

Nature du régime : démocratique, régime présidentiel

Chef de l'Etat : M. Joko WIDODO, Président de la République

Vice-président : M. Jusuf KALLA

Données géographiques

Superficie : 1 905 000 km²

Capitale : Jakarta

Villes principales : Bandung, Surabaya, Medan, Palembang, Makassar, Semarang.

Langue officielle : indonésien

Monnaie : rupiah (roupie indonésienne - IDR)

Fête nationale : 17 août (anniversaire de l'indépendance)

L'Indonésie est un "État archipélagique", conformément à la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, exerçant sa souveraineté sur les eaux séparant les îles de l'archipel. Les navires étrangers doivent emprunter des voies archipélagiques" dont le tracé a été avalisé par l'OMI pour traverser cet espace.

Données démographiques

Population : 247 millions (estimation 2012)

Répartition : Java 123,5 M, Sumatra 46 M, Kalimantan 19 M, Sulawesi : 17,3 M, Madura 3,5 M, Bali 3,8 M, Papouasie 3,5 M, Moluques 2,5 M (population urbaine : 49,79%)

Densité : 124 habitants au km² (fortes disparités dans l'archipel : 974 habitants au km² à Java, 8 habitants au km² en Papouasie)

Croissance démographique (BPS) : 1,49 %

Espérance de vie (PNUD 2012) : 69,8 ans

Taux d'alphabétisation (BPS) : 92,37 %

Religions : musulmans 87,18%, protestants 6,96%, catholiques 2,91%, hindous 1,69% ; bouddhistes 0,72%, autres 0,56 %

Indice de développement humain (PNUD 2012) : 0,629 (121ème rang)

Données économiques

PIB (FMI 2013) : 870 Mds USD

PIB par habitant (FMI 2013) : 3510 USD

Taux de croissance (2013) : 5,8 %

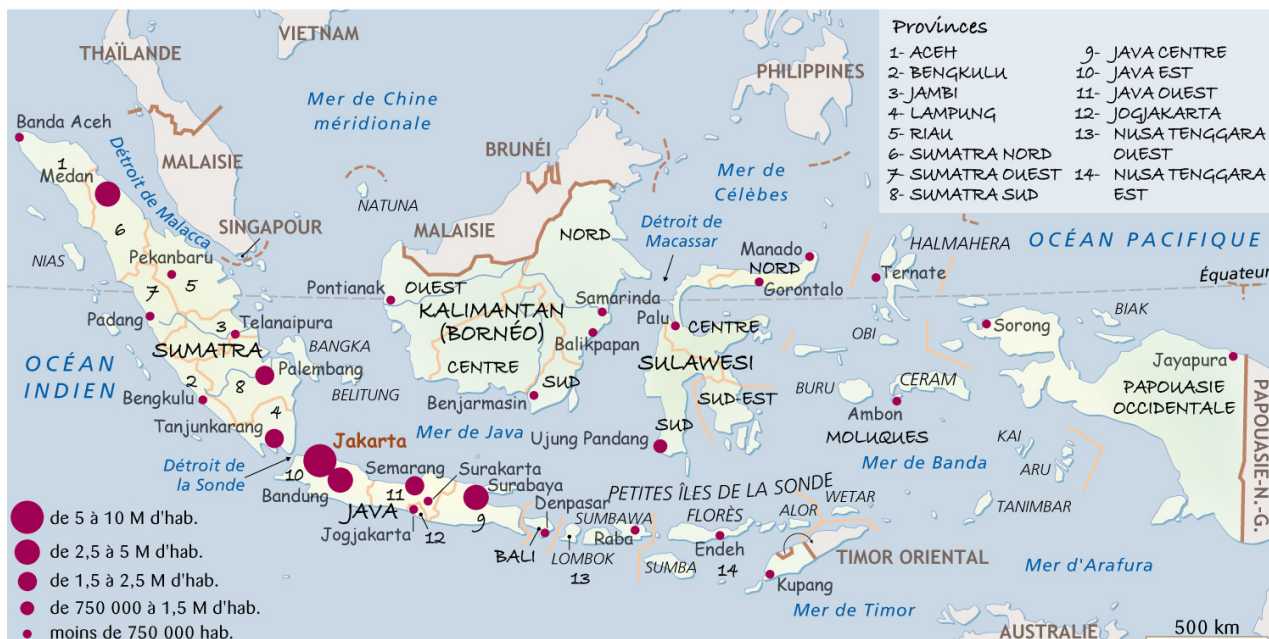
Taux de chômage (2013) : 6,2 %

Taux d'inflation (2013) : 6,4 %

Balance commerciale (DG Trésor 2013) : - 3,8 Mds US\$

Source MAEDI

4. Carte de l'Indonésie



5. Pétition Syrie: agissez contre l'impunité en Syrie

Vous trouverez ci-dessous un lien vers une des actions d'Amnesty International en cours sur les disparitions forcées en Syrie :

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Crises-et-conflits-armes/Actions/Exigez-la-verite-sur-les-disparitions-forcees-en-Syrie-15903>

Contacts

Coordination Indonésie et Timor Leste

Margarita Seguy/Daniele Brunier

email: asiese@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr>

Twitter @amnestyfrance

